



COMITÉ DE PILOTAGE

**PROJET EDUCATIF DE
TERRITOIRE
VILLE DE MONTPELLIER**

1

SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 10 janvier 2017 à 14h30

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU PEDT

- Instance de pilotage à l'échelle de la Ville, de réflexion et de concertation

- Le pilote est M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée à la Réussite Educative

- Composition du comité de pilotage :
 - Le Préfet de l'Hérault
 - Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, les représentants des Directeurs d'école et les représentants syndicaux des Enseignants
 - Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale
 - Le Directeur de la CAF de l'Hérault
 - Les Elus de la Ville de Montpellier
 - Les Représentants Syndicaux des agents territoriaux
 - Le Président du Conseil Départemental de l'Hérault
 - La Directrice de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé
 - Le Président de la Métropole
 - Les Représentants des Délégués Départementaux de l'Education Nationale
 - Les Responsables des Associations de parents d'élèves et des représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles
 - Les représentants des Associations d'Education populaire, du CRAJEP et des associations œuvrant dans le domaine éducatif

ORDRE DU JOUR

- Evaluation du PEdT 2015/2016
- Eléments quantitatifs et qualitatifs 2016/2017
 - Echange avec les participants

EVALUATION DU PEDT 2015/2016



L'ÉVALUATION DU PEDT

- La Ville respecte l'article 5 de la convention
« la collectivité s'engage à évaluer annuellement dans le cadre du comité de pilotage, la mise en œuvre et la réalisation des actions inscrites dans le PEdT. Cette évaluation sera transmise aux parties signataires avant la fin de l'année scolaire concernée »
- Evaluation réalisée en renseignant le **questionnaire transmis par le Groupe d'Appui Départemental (GAD)**
- Evaluation par le biais des comités de pilotage par quartier pour être au plus près du terrain

GROUPE D'APPUI DÉPARTEMENTAL DE L'ÉVALUATION GAD 24	EVALUATION DU PEDT NE PAS RENVoyer CE DOCUMENT DE TRAVAIL Ce document permet au COPIL de préparer l'évaluation qui sera renseignée en ligne entre le 21 mars et le 11 avril 2016. Pour remplir l'évaluation en ligne, vous recevrez un lien, au cours du mois de mars, par courriel.
--	--

L'article 5 de la convention du PEDT dispose que le PEDT doit être évalué annuellement. En conséquence, le questionnaire suivant sera renseigné par le comité de pilotage (COPIL).
 Pour ce faire, le COPIL choisira une démarche d'évaluation reposant, par exemple, sur des enquêtes qualitatives, entretiens semi-directifs, observations de terrain, questionnaires... auprès des différents acteurs.

Une réponse sera notifiée pour chaque item
 - soit par un indice (de 1 = peu satisfaisant à 4 = très satisfaisant) relatif à l'avis des collectivités territoriales, des partenaires associatifs, des enseignants et des parents
 - soit par oui ou par non
 - soit par un nombre

Nous vous remercions pour la rigueur avec laquelle vous renseignerez cette enquête. Nous espérons que cette évaluation sera constructive pour faire évoluer votre PEDT. L'analyse de cette enquête permettra au groupe d'appui départemental (GAD) un suivi plus personnalisé de vos projets.

	des collectivités territoriales	des partenaires associatifs	des enseignants	des parents	Indice d'évaluation
					de 1 (peu satisfaisant) à 4 (très satisfaisant) AVIS
Garantir la continuité éducative Assurer la complémentarité Favoriser les échanges entre tous les acteurs de l'éducation					
1 Conception :					
- Les modalités de fonctionnement du comité de pilotage vous paraissent					
- La prise en considération de l'ensemble des acteurs éducatifs vous paraît					
- L'utilisation des lieux scolaires vous paraît					
- L'utilisation d'autres locaux vous paraît					
- Existe-t-il des comités techniques ?					
- Si oui, les modalités de fonctionnement des comités techniques vous paraissent					
- Existe-t-il des réunions de travail inter-catégorielles ?					
- Si oui, les modalités de fonctionnement des réunions de travail inter-catégorielles vous paraissent					
Commentaires et perspectives :					
2 Conception du PEDT					
Concurrence entre temps scolaire et TAP					
- La concurrence socio commun et temps d'activités périscolaires (TAP) vous paraît					

LES COMITÉS DE PILOTAGE PAR QUARTIER

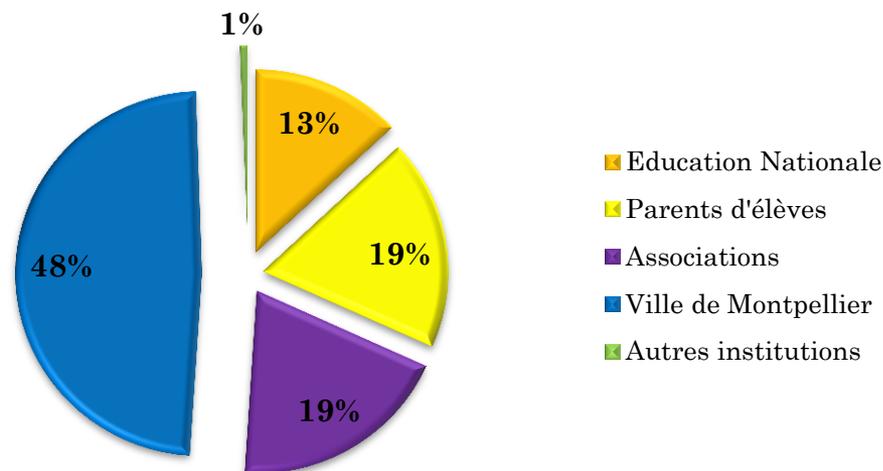
- Respect de l'engagement pris dans l'avenant 2015-2017 soit la tenue de comités de pilotage par quartier
- Invités à ces comités
 - Directeurs d'écoles : 123
 - Associations : 124
 - Parents d'élèves : plus de 200 parents
 - Partenaires institutionnels : IEN – délégués du préfet, CAF, DDSCS...
 - Ville de Montpellier : personnel des écoles, éducateurs sportifs, coordonnateurs de territoire, directeurs de MPT
- Une invitation envoyée par mail et relayée par les responsables ALAE et directeurs aux partenaires

LES COMITÉS DE PILOTAGE PAR QUARTIER

- 3 dates pour 7 rencontres d'évaluation durant le 1^{er} semestre
 - 18 mai 2016 : Hôpitaux-Facultés
 - 25 mai 2016 : Cévennes – Croix d'Argent et Près d'Arènes
 - 01 juin 2016 : Port Marianne – Centre – Mosson

200 personnes
présentes

Représentativité lors des comités de
pilotage par quartier



LES POINTS DE DISCUSSION DES COPIL DE QUARTIER

- La concertation
 - Le comité de pilotage par quartier
 - Les temps de rencontre
 - La communication
 - Le positionnement des associations
- L'encadrement
 - Le responsable ALAE
 - Les animateurs vacataires
 - Les taux d'encadrement
 - La fréquentation des TAP en école maternelle
 - La gestion des locaux
- L'organisation générale des TAP
 - Le positionnement des TAP
 - La mise en place d'une tarification

LA CONCERTATION

- Le Comité de Pilotage par quartier (2,3/4)
 - Satisfaction de sa création par les partenaires
 - Une communication en amélioration
 - Modalités d'organisation à revoir pour mobiliser davantage l'ensemble des acteurs
- Les temps de rencontres (1,4/4)
 - Absence de temps institutionnalisés pour se rencontrer
 - Faible complémentarité entre les projets scolaires (projet d'école, socle commun,..) et les activités périscolaires
 - Peu de connaissance du rôle et de la fonction de chacun sur l'école

LA CONCERTATION

- La communication en direction des familles (2,2/4)
 - Elle est en nette amélioration
 - Adapter davantage les outils au public du groupe scolaire
 - Approfondir la communication sur les activités du TAP
- Le positionnement des associations
 - Parents et associations souhaitent une meilleure visibilité sur le positionnement des associations à l'échelle de la Ville
 - Directeurs souhaitent échanger sur le choix des associations pour améliorer la cohérence entre temps scolaire et périscolaire

L'ENCADREMENT

- Le responsable ALAE
 - Pilier de l'organisation des temps périscolaires
 - Garant de la communication
 - Accompagne les familles au maximum dans les démarches de réservation
- Les animateurs vacataires
 - Turn-over dans les équipes qui ne permet pas d'asseoir des repères pour les enfants et de familiariser les animateurs avec le fonctionnement des groupes scolaires
 - Formation à mener avec les animateurs sur la spécificité de certains publics (jeunes enfants à l'école maternelle – enfant en situation de handicap)

L'ENCADREMENT

- Les taux d'encadrement (1,6/4)
 - Respect de la Ville du taux réglementaire
 - 1 pour 14 en maternel
 - 1 pour 18 en élémentaire
 - Souhait d'un encadrement plus adapté en école maternelle
- La fréquentation des TAP en école maternelle (2/4)
 - Importante participation qui entraîne une fatigue des enfants
 - Impact sur la qualité des animations ?

LA GESTION DES LOCAUX

- La gestion des locaux (2,5/4)
 - Mise en place d'une « **charte des locaux** » à la rentrée 2014
 - Coordination difficile à organiser entre toutes les équipes (technique, animation, enseignants)
 - Utilisation des locaux qui reste « gérable »

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES TAP

- Positionnement des TAP sur un après-midi
 - Un rythme moins soutenu qu'aujourd'hui ?
 - De meilleures animations (diversité des activités, meilleure utilisation des équipements extérieurs) ?
- La gratuité des TAP (3,1/4)
 - Plébiscitée par les parents d'élèves et les associations
 - Seule réserve : une participation financière permettrait une meilleure implication des familles et une fréquentation plus sélective dans l'intérêt de l'enfant

ELÉMENTS QUANTITATIFS 2016/2017



LA POPULATION SCOLAIRE

- 123 écoles
 - Dernière ouverture à la rentrée scolaire 2015/2016 (école primaire Malraux à Port Marianne)
 - Ouvertures prévues de deux écoles primaires sur les quartiers Croix d'Argent et Hôpitaux/Facultés à la rentrée scolaire 2018/2019
- 818 classes
 - Ecole maternelle : 321 classes
 - Ecole élémentaire : 515 classes
- 21 340 élèves au 1^{er} janvier 2017
 - Ecole maternelle : 8 640 enfants
 - Ecole élémentaire : 12 700 enfants

LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

- 1 556 agents travaillent quotidiennement au sein de la direction de l'Éducation
 - Administration : 60
 - Filière animation
 - 63 Responsables ALAE
 - 21 Responsables ALSH
 - 11 Responsables adjoints d'ALSH
 - 174 animateurs titulaires
 - 350 animateurs vacataires mobilisés par jour (900 animateurs recrutés depuis le 1^{er} septembre 2016)
 - Filière technique
 - 63 Responsables Technique de Groupe Scolaire
 - 437 Agents d'Entretien et de Restauration Scolaire
 - Filière médico-sociale
 - 425 ATSEM

LES MOYENS SPÉCIFIQUES MOBILISÉS SUR LE TAP

○ *Les associations*

- 305 intervenants associatifs mobilisés tous les soirs
 - 285 en 2015/2016
- 175 projets



- 44 021 séances programmées
 - 40 321 effectuées en 2015/2016
- Budget en augmentation (+ 8%) → 2 700 000 €

○ Les éducateurs sportifs

- 23 éducateurs sportifs participent aux TAP sur 27 écoles

LA FRÉQUENTATION MOYENNE DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

○ Accueil du matin

- Période 1 (*1/09/2016 au 18/10/2016*) : 1507 (7% de la population scolaire)
- Période 2 (*3/11/2016 au 16/12/2016*) : 1880 (9% de la population scolaire)

○ Restauration scolaire

- Période 1 : 9358 (44% de la population scolaire)
- Période 2 : 11057 (52% de la population scolaire)

○ TAP

- Période 1 : 13069 (61% de la population scolaire)
- Période 2 : 13073 (61% de la population scolaire)

○ Accueil du soir

- Période 1 : 1122 (5% de la population scolaire)
- Période 2 : 1288 (6% de la population scolaire)

LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

- 2 560 places pour 44 ALSH
 - 21 ALSH municipaux
 - 23 ALSH associatifs
- Taux de fréquentation des ALSH municipaux en 2016
 - Mercredi après-midi : 68% d'occupation
 - Vacances scolaires : 84% d'occupation

ELÉMENTS QUALITATIFS 2016/2017



INTÉGRER LES TEMPS PÉRISCOLAIRES DANS LE CADRE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE (ALP)

- **Déclaration des temps périscolaires (60% des groupes scolaires)**
 - Objectif : **100% des groupes scolaires déclarés**
 - A ce jour 38 Accueils de Loisirs Périscolaires déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et soumis à des critères (qualification du responsable et des animateurs, taux d'encadrement et caractère éducatif)
 - 11 en Quartiers Politique de la Ville (29%)
- **Formation BPJEPS LTP des responsables ALAE**
 - Entrée en formation de 10 responsables ALAE en 2015/2016 avec un taux de réussite de 70%
 - Nouvelle session de formation de 10 responsables ALAE en 2016/2017

DONNER AUX ENFANTS LES PLUS JEUNES DES REPÈRES AFFECTIFS INDISPENSABLES À LEUR ÉPANOUISSEMENT

- **Positionnement sur le TAP des animateurs fixes prioritairement en école maternelle**
- **Positionnement sur le TAP des associations gestionnaires d'ALSH prioritairement en école maternelle**
 - Des intervenants associatifs présents toute l'année et tous les soirs avec des projets d'activité adaptés (plus de 150)
 - 10 associations gestionnaires d'ALSH mobilisées
 - Plus de 30 groupes scolaires concernés

STABILISER LES ÉQUIPES SUR LE TEMPS DE RESTAURATION SCOLAIRE

- **Positionnement d'associations sur le temps de restauration scolaire en école élémentaire**
 - A titre expérimental en 2016/2017
 - Des intervenants associatifs présents toute l'année et tous les midis avec des projets d'activité adaptés (96)
 - 5 associations gestionnaires d'ALSH mobilisées sur la base de leurs propositions
 - 32 groupes scolaires concernés
 - Budget → 625 000€

CONSOLIDER LES APPRENTISSAGES DANS LES ÉCOLES DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

- **Mise en place de l'accompagnement éducatif**
 - Entre 16h et 17h30, prise en charge par l'Éducation Nationale de 25% des élèves scolarisés dans les écoles élémentaires de l'Éducation Prioritaire
 - 18 écoles élémentaires concernées

CONTRIBUER À FAIRE ENTRER DANS LA LECTURE-ÉCRITURE LES ÉLÈVES DE CP EN SITUATION DE FRAGILITÉ

- **Poursuite du dispositif « Ateliers Malins CP »**
 - 1h30 d'intervention en groupe de 5 enfants deux fois par semaine
 - Un temps de goûter, un temps d'aide au travail scolaire, un atelier culturel et un temps d'accueil des parents et de départ
 - 10 actions menées sur 9 groupes scolaires (90% en Quartiers Politiques de la Ville)

AMÉLIORER L'ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

- **Séminaire sur l'accueil des enfants en situation de handicap les 6 et 7 octobre 2016**
 - 72 participants : représentants de la Ville, de l'Education Nationale (directeurs d'école, Inspecteurs de l'Education Nationale, psychologue scolaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, ...), des parents d'élève, de la DPMIS, de la MDPH, de la CAF, du milieu associatif
 - Mise en place d'ateliers de travail sur :
 - La préparation et l'anticipation de l'accueil d'un enfant en situation de handicap
 - Le partage et la circulation des informations
 - La gestion de la vie quotidienne (sieste, restauration scolaire, ...)
 - L'accessibilité des TAP
 - La formation du personnel
 - Un **document ressource** en cours d'élaboration (même principe que la thématique « accueil du jeune enfant à l'école maternelle »)

FAVORISER LA RENCONTRE ENTRE LES AGENTS DE LA VILLE ET LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- **Temps de concertation le 31 août au matin entre enseignants et équipe d'animation**
 - Objectif : connaître le rôle de chacun et échanger pour favoriser la continuité éducative
 - Mise en place sur 27 groupes scolaires
- **Un temps institutionnel par groupe scolaire**
 - Objectif : 1 réunion entre chaque période de vacances scolaires avec les directeurs d'école, le responsable ALAE, le responsable technique, les enseignants et l'équipe d'animation
 - Organisation en cours en lien avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

- Formation des professionnels intervenant sur le temps du repas à la nutrition et à l'accompagnement du temps du repas
- Généralisation du tri des Bio déchets dans les 84 restaurants scolaires de la Ville
- Modernisation des modes de distribution des repas
- Amélioration de la convivialité dans les restaurants scolaires
- Sensibilisation des enfants à l'aliment, au gaspillage et au Développement Durable
- Optimisation de la distribution des repas

AMENER LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION SANTÉ À L'ÉCOLE SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES

- **Actions initiées sur 9 écoles élémentaires QPV de mars à juin 2017 (1000 enfants ciblés)**
- **Projet coordonné par le service Cohésion Sociale de la Ville**
- **Promotion de l'activité physique**
 - Objectif : encourager les enfants et leurs proches à cumuler des cubes d'énergie
 - Actions : sur le TAP, inscription des enfants au grand défi « Vivez-Bougez » porté par EPIDAURE – ICM de Montpellier. *Temps animé par les associations sportives déjà actives sur les TAP et par les animateurs municipaux.*
- **Education alimentaire**
 - Objectif : amélioration de la qualité nutritionnelle du goûter des enfants
 - Actions : discussions avec les enfants sur les goûters apportés, sensibilisation à l'équilibre alimentaire, distribution de fiches conseils, idées recettes
- **Hygiène bucco dentaire (HBD)**
 - Objectif : améliorer la santé bucco dentaire des enfants de CP et CM1
 - Actions : sensibilisation des enfants à l'HBD (films, jeux, dessins...) durant le TAP ou la restauration scolaire, distribution de kits de brossage de dents, sensibilisation des parents à l'importance de l'HBD, orientation des parents vers le dispositif M'T Dents (consultations et soins dentaires dès le plus jeune âge pris en charge à 100% l'année des 6 ans et des 9 ans)

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE



CHIFFRES CLÉS DU PRE EN 2016

- Le PRE de Montpellier intervient auprès des enfants et jeunes, habitant les 12 quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- En 2016, les 5 équipes de réussite éducative ont étudié la situation de 415 enfants et jeunes.
- 750 enfants ont bénéficié d'un parcours de réussite éducative, dont 80 % dans le cadre d'un parcours individualisé.
- Les difficultés identifiées relèvent essentiellement de problématiques éducatives et sanitaires (scolarisation adaptée ou spécialisée) et plus largement de problématiques liées à l'accès aux droits.

LE PRE EN 2017

- Les parcours de réussite éducative s'articulent autour de 11 fiches actions réparties en 5 thématiques : accompagnement à la scolarité (clubs Coup de Pouce / Ateliers Malins CP), accompagnement des familles (accès aux droits), accompagnement santé, accès aux loisirs et à la culture, prévention du décrochage scolaire (PAARE).
- En 2017, la nouvelle instruction interministérielle préconise notamment d'approfondir le travail avec l'Education Nationale, de mobiliser la CAF et le département sur le financement du dispositif, de renforcer le rôle des membres des équipes pluridisciplinaires de soutien (lettre de mission) et d'assurer la représentativité des parents dans les instances de pilotage.
- Budget prévisionnel 2017 : 542 000€
 - Etat : 350 000 €
 - Département : 20 000 €
 - Ville de Montpellier : 172 000 €



ECHANGE AVEC LES PARTICIPANTS